Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Reconnaissance de dette

Par ValerieL

Bonjour,

En 2011, mon ex-mari avait emprunté une somme à son frère et avait signé une reconnaissance de dette. A cette époque mon ex mari et moi étions mariés sous le régime de la communauté.

Aujourd'hui nous avons divorcé et nous procédons au partage. Le frère de mon ex-mari demande le remboursement de la dette.

Ma question est la suivante : dois je rembourser la moitié de cette dette ? Est ce que cette reconnaissance de dette rentre dans la communauté même si je ne l'ai pas signé et que cette reconnaissance a été faite uniquement entre mon ex-mari et son frère ?
Merci d'avance pour votre réponse
Valérie L